

La consommation « durable » se préoccupe de la gestion des déchets engendrés par les biens acquis, et ce tout au long de leur cycle de vie. Selon le Code de l'environnement, article L541-1 : « Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. (...) Suivant les cas, on distingue les déchets en fonction de leur origine : déchets ménagers ou déchets industriels, ou en fonction de leur nature (dangereux, non dangereux, inertes... ). »



**Aperçu des différents types de déchets :**

- Déchets non dangereux des ménages : déchets produits par les ménages, mais aussi par les commerçants, artisans et associations. Les ordures ménagères résiduelles sont celles qui restent à éliminer après tri des déchets recyclables et compostables.

Les déchets recyclables se classent en 4 grandes catégories : le plastique, le verre, le papier et le métal. Il n'existe pas d'homogénéité des consignes de tri sur l'ensemble du territoire national. Aussi, faut-il se rapprocher des communes ou des intercommunalités compétentes en matière de collecte des déchets pour connaître les consignes de tri ».

- Encombrants ménagers : déchets de l'activité domestique occasionnelle des ménages et structures associatives, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne sont pas pris en compte par la collecte des ordures ménagères. Ils font l'objet de collectes ponctuelles et peuvent être apportés dans les déchetteries.
- Déchets verts : ils résultent de l'entretien et du renouvellement des espaces verts, parcs et jardins, terrains de sport... des collectivités territoriales, des organismes publics ou parapublics, des particuliers, des sociétés privées et associations. La pratique du compost est recommandée pour traiter les déchets verts.
- Déchets dangereux des ménages : ils regroupent les huiles de vidange, solvants, piles... qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou d'autres propriétés, ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères. Ils font l'objet de collectes particulières ou peuvent être déposés en déchetterie.
- Matières de vidange et corps gras : cette catégorie comprend les boues extraites des installations d'assainissement individuelles ou issues du curage d'égouts, les huiles de cuisines et les corps gras divers (résidus de cuisson ou de préparation de repas, d'huiles de friture, restes de repas).

Certains déchets exigeant un traitement spécial sont classés à part : les déchets médicaux (risques infectieux), agricoles, militaires, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) y compris piles et accumulateurs, les huiles (autres que ménagères) et pneus usagés, les véhicules en fin de vie.



### Le saviez-vous ?

- Un mégot de cigarette met de un à cinq ans pour se dégrader totalement dans la nature.
- La quantité d'emballages consommée ne cesse d'augmenter. D'une part, nous consommons toujours plus. D'autre part, les évolutions des structures familiales et commerciales ont accru la demande pour des produits plus emballés (unidoses, produits à usage unique). Si les emballages posent des problèmes de déchets, ils consomment également beaucoup de matières premières et participent ainsi à l'épuisement des ressources naturelles.
- Quantité de déchets produits par an : Un Français produit en moyenne 390 kg de déchets par an. La Loi de Grenelle 1 prévoit de réduire la quantité de déchets produite de 7% par habitant pendant les cinq prochaines années.

## LES DECHETS (1/1)

Objectifs	Ecologique	Social	Economique	Actions	Indicateurs de suivi	Cadre	Difficulté
<b>Mener une politique de prévention des déchets : Limiter les emballages, les suremballages et le gaspillage.</b>	X		X	Limiter l'utilisation des nappes et des serviettes en papier.	Quantité de nappes et serviettes jetables utilisées.	Manifestations ponctuelles.	
	X	X	X	Favoriser les conditionnements collectifs (vrac).	Quantité d'emballage évitée.		
	X		X	Evaluer les besoins afin d'éviter les gaspillages (système d'inscriptions, etc...).	Quantité de déchets/participant.	Manifestations ponctuelles.	
	X	X	X	Faire reprendre les denrées non périssables non utilisées par les fournisseurs.	Quantité reprise par le fournisseur	Manifestations ponctuelles.	
<b>Anticiper le tri des déchets.</b>	X	X		Avoir un partenariat avec la ou les structure(s) compétente(s) responsable(s) des déchets (commune, etc...).	Quantité de déchets récupérée par structures compétentes.	Fonctionnement général ou manifestations ponctuelles.	
	X	X		Désigner une personne responsable du tri.	Nombre de personnes impliquées.	Fonctionnement général ou manifestations ponctuelles.	
<b>Assurer le tri et la traçabilité des déchets.</b>	X	X		Mettre en place des points de tri (chariots de collectes sélectives).	Quantité de déchets par points de tri.	Fonctionnement général ou manifestations ponctuelles.	
	X	X		Assurer l'information et la formation sur le tri, des équipes.	Nombre de personnes impliquées, formées.		
	X	X		Prévoir un espace compostage sur le site ou utiliser un centre de compostage à proximité du site.	Quantité de déchets compostée.		
	X	X		S'assurer que l'ensemble des déchets recyclables soit envoyé dans le centre de tri le plus proche.	Quantité de déchets recyclée.		
	X	X		Prévoir un nettoyage collectif du site.	Quantité de déchets abandonnée.	Manifestations ponctuelles.	
	X	X		Faire évaluer par la structure en charge des déchets les quantités de déchets produites et valorisées.	Quantité de déchets produite et valorisée.		

## Fiche n°7 - Les ressources :

### Quelques exemples de Partenaires privés :

- **Actu Environnement,**  
L'actualité professionnelle du secteur de l'environnement,  
<http://www.actu-environnement.com/ae/news/1875.php4>
- **Ecoconso,**  
Du conseil à l'action pour limiter les déchets,  
[http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/brochure\\_suremballage.pdf](http://www.ecoconso.be/IMG/pdf/brochure_suremballage.pdf)
- **Eco-emballages,**  
Eco-Emballages est investie depuis 1992 d'une mission d'intérêt général : organiser, superviser et accompagner le tri des emballages ménagers en France. Au cœur du dispositif du tri sélectif et du recyclage, Eco-Emballages met en relation l'ensemble des acteurs : citoyens, entreprises, collectivités locales et associations.  
[www.ecoemballages.fr/](http://www.ecoemballages.fr/)
- **ENVIE,**  
Association spécialisée dans le traitement des déchets électroménagers :  
<http://www.envie.org/>
- **Récréation – Ecosports,**  
Association spécialisée dans la sensibilisation du public au respect de la collecte sélective et du recyclage, par le biais d'activités sportives Urbaines, de Pleine Nature et Eco-sportives.  
<http://www.recreation-ecosport.com/>

### Partenaires publics :

- **ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie**  
[http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/dechets\\_des\\_menages/rub6.htm](http://www.ademe.fr/particuliers/fiches/dechets_des_menages/rub6.htm)
- **Conseil Général des Bouches du Rhône,**  
Centre Ressources de la Plateforme 13éco,  
<http://www.cg13.fr/cadre-de-vie/13-eco.html>.
- **Le Guide régional de la gestion des déchets,**  
Le guide de la gestion des déchets en Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
[www.guide-dechets-paca.com](http://www.guide-dechets-paca.com)

## Fiche n°7 : « Des associations qui s'engagent... »



La fonction de l'association « GREENSTOCKER Ressourcerie » est de collecter des meubles, des objets en tous genres et des encombrants inutilisables, afin de les restaurer, les relooker et bien souvent, les détourner de leur utilité première. Cette association offre ainsi une seconde vie aux produits en fin de vie, et participe activement à la réduction du tonnage des déchets.



**CONSEIL  
GENERAL**  
BOUCHES-DU-RHÔNE

